



AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement particulier

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi d'une modification ponctuelle d'un plan d'aménagement particulier au lieu-dit « In den Dellen » à Heffingen, approuvé le 17.03.1993 par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, réf. 8950, et portant sur des fonds sis à Heffingen, lieu-dit « In den Dellen », Section A de Heffingen, numéros cadastraux 2082/408 et 2081/407, présenté par le bureau d'études « pact s.à r.l.» pour le compte de la société Immo Future S.A. de Luxembourg.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet est déposé à la maison communale pendant 30 jours, du 14 janvier 2019 au 13 février 2019 inclus où le public peut en prendre connaissance. Le projet en question peut également être consulté sur le site internet www.heffingen.lu

Dans ce délai de trente jours, les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier susmentionné doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion

Heffingen, le 12 janvier 2019

Le collège des bourgmestre et échevins :

SEILER Jérôme, bourgmestre

WILGÉ Pit et FELTES Camille, échevins